

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS
DE MAITRISE D'ŒUVRE
CONSTRUCTION D'UN ESPACE EVENEMENTIEL POLYVALENT - SITE DU PAARC DE L'AA**

5.3 Désignation de représentants

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le Code la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **21 mars 2024** relative au lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Construction d'un espace événementiel polyvalent sur le site du PAarc de l'Aa,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury, suivant la composition fixée par le Conseil Municipal,

Considérant la réunion du jury de concours prévue le **31 mai 2024**,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont désignés pour siéger au sein du jury, outre le Président de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Gravelines (ou son représentant), qui présidera le jury, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Les membres à voix délibérative suivants :

- . Monsieur Olivier Werner, de l'agence d'architecture OWA, désigné par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP) ;
- . Monsieur Jean-Louis Maniaque, de l'Atelier d'architecture Jean-Louis Maniaque, désigné par le Conseil Régional des Hauts-de-France, de l'Ordre des Architectes ;
- . Monsieur Vincent Bassez, Directeur Délégué Flandre Maritime et Flandre Intérieure, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE).

Les membres à voix consultative suivants :

- . La Conseillère Municipale déléguée aux Marchés publics ;
- . Les techniciens compétents suivants (ou leur représentant) : le Directeur Général des Services, la Directrice du Pôle Aménagement et cadre de vie, le Directeur du Service Bâtiment, la Responsable et le gestionnaire du Service Marchés publics, le Directeur du Pôle « Attractivité et événementiel »,
- . Le comptable public ;
- . Le représentant du Ministre chargé de la concurrence.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

N° AG-2024-16

ARRETE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION D'UN ESPACE EVENEMENTIEL POLYVALENT - SITE DU PAARC DE L'AA

5.3 Désignation de représentants

Article 2 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- Remis aux intéressé(e)s ;
- Annexée au registre des arrêtés ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines le 21 Mai 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 30 MAI 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 30 MAI 2024